



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 10.2 de l'ordre du jour provisoire

Dix-neuvième session ordinaire

Rome, 17-21 juillet 2023

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction	1-3
II. Appui de la FAO à la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques	4
A. <i>Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés</i>	5-16
B. <i>Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur</i>	17-19
C. <i>Domaine prioritaire 3. Conservation</i>	20
D. <i>Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités</i>	21-27
E. <i>Collaboration</i>	28
F. <i>Financement</i>	29-35
III. Indications que la Commission est invitée à donner	36-37

I. INTRODUCTION

1. À sa 18^e session ordinaire, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) a appelé les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (le Plan d'action mondial)¹ et a demandé à la FAO de prêter un appui technique et stratégique complémentaire².
2. La Commission a demandé à la FAO, et a prié les pays, de continuer à faire mieux connaître l'importance des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le rôle que jouent les éleveurs et les espèces et races d'animaux d'élevage, ainsi que leurs systèmes de production, dans la fourniture de services écosystémiques. En outre, elle a demandé à la FAO de continuer, en partenariat avec les parties prenantes concernées et les donateurs, d'aider les pays, en particulier les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition, à mettre en œuvre le Plan d'action mondial et, en tenant compte des priorités et des besoins propres à chaque région, d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des études nationales et régionales³.
3. Le présent document résume les activités que la FAO a menées depuis la 18^e session ordinaire de la Commission pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Celles-ci sont regroupées en fonction de leur pertinence au regard des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial. En outre, le document fait le point sur la collaboration entre la FAO et d'autres parties prenantes et rend compte de la situation en matière de financement. On trouvera un aperçu plus détaillé des projets, réunions, manifestations de renforcement des capacités et publications de la FAO qui visent à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial dans le document intitulé *Summary progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources*⁴ (Rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques).

II. APPUI DE LA FAO À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LES RESSOURCES ZOOGÉNÉTIQUES

4. Depuis la dernière session de la Commission, la FAO a continué d'aider les pays à mettre en œuvre tous les domaines prioritaires du Plan d'action mondial, en leur fournissant un appui institutionnel et technique, en facilitant la recherche, en nouant des partenariats de collaboration et en renforçant les capacités. La pandémie de covid-19 ayant restreint les déplacements durant la majeure partie de la période intersessions, les activités normatives sont restées la priorité jusqu'au début de 2022.

A. Domaine prioritaire 1. Caractérisation, inventaire et surveillance des tendances et des risques associés

Développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques

5. Comme demandé par la Commission, à sa 18^e session ordinaire⁵, la FAO a tenu à jour et continué à développer le Système d'information sur la diversité des animaux domestiques (DAD-IS) et l'a rendu plus facile d'emploi. Les activités suivantes ont été menées: i) mise au point d'outils permettant de visualiser les données sur la diversité des abeilles à miel domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture et élargissement du champ d'application de l'outil de saisie des données pour permettre la saisie d'informations sur les abeilles sans dard⁶; ii) amélioration des procédures de saisie des données et élaboration d'outils de visualisation liés aux services écosystémiques et aux informations publiques sur les sélectionneurs, les producteurs et les

¹ FAO. 2007. *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques et la Déclaration d'Interlaken*. Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO. Rome. <https://www.fao.org/3/a1404f/a1404f.pdf>.

² CGRFA-18/21/Report, paragraphe 70.

³ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 72.

⁴ CGRFA-19/23/10.2/Inf.1.

⁵ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 75.

⁶ CGRFA-16/17/Report Rev.1, paragraphe 46.

organisations de sélection; iii) traduction automatique du contenu du DAD-IS; iv) amélioration de l'interopérabilité avec d'autres bases de données; v) amélioration des possibilités d'exportation des métadonnées. On trouvera des informations plus précises dans le document intitulé *Detailed report on the development of the Domestic Animal Diversity Information System*⁷ (Rapport détaillé sur le développement du Système d'information sur la diversité des animaux domestiques).

6. L'appui technique a consisté à organiser une série d'ateliers en ligne, qui se sont tenus en juillet, septembre et novembre 2021 et en novembre 2022, à organiser un atelier mondial à l'intention des coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques, lequel s'est tenu parallèlement à la 12^e session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques (le Groupe de travail), et à traduire le matériel de formation dans toutes les langues des Nations Unies. Des vidéos portant sur l'utilisation du DAD-IS et sur l'évolution de la situation en termes de risque ont notamment été mises à disposition en espagnol⁸ et en français⁹. Les publications *Manuel de l'utilisateur* et *Guide rapide d'entrée de données pour les coordonnateurs nationaux* ont été traduits en russe¹⁰. Le document *Collecte et estimation des données sur la taille de la population pour le classement des risques dans DAD-IS – Une méthodologie d'échantillonnage* a été publié en anglais¹¹, chinois¹², espagnol¹³ et français¹⁴.

7. La FAO a continué à aider les pays à accéder aux données, à estimer les effectifs des populations et à saisir les données dans DAD-IS. Durant la période considérée, sept pays¹⁵ ont reçu un appui direct de ce type. Par ailleurs, la FAO a travaillé en collaboration avec Apimondia, la Fédération internationale des associations d'apiculteurs¹⁶, afin de fournir un appui direct à cinq pays¹⁷ en vue de la collecte de données liées à la diversité des abeilles et de leur saisie dans DAD-IS.

8. La FAO a mis à jour et simplifié le module de saisie des données de DAD-IS afin de permettre aux coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques d'indiquer les utilisations des races et les services écosystémiques auxquels celles-ci contribuent. Ces options ont été mises en service en juin 2022. En septembre 2022, 41 pays avaient mis à jour leurs données, comblant ainsi des lacunes en matière d'informations enregistrées dans DAD-IS.

Suivi des indicateurs relatifs aux ressources du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques

9. Le rapport 2022 sur la situation et les évolutions en matière de ressources zoogénétiques¹⁸ confirme que les informations sur les races sont loin d'être exhaustives, et ce alors même que la Commission, à ses 16^e¹⁹, 17^e²⁰ et 18^e²¹ sessions ordinaires, avait souligné que les pays devaient actualiser régulièrement leurs données nationales dans le système DAD-IS.

10. En septembre 2022, 25 pays avaient communiqué des données sur 53 espèces ou sous-espèces d'abeilles domestiques. Parmi ces 25 pays, 14 ont fourni des estimations sur le nombre de colonies appartenant à 26 espèces et sous-espèces au total, ce qui a permis d'établir une base pour le suivi de

⁷ CGRFA-19/23/10.2/Inf.3.

⁸ <https://360.articulate.com/review/content/5122dc89-525d-46aa-81c2-969a7072da6c/review> et <https://360.articulate.com/review/content/7b55836e-9bc3-47a5-bcc0-9586cd5ee32a/review>.

⁹ <https://360.articulate.com/review/content/4489a6f3-8e14-4331-967b-14d3b5c97885/review> et <https://360.articulate.com/review/content/ff5b9a4e-8815-4d8a-bf9a-c9062779e42f/review>.

¹⁰ <https://www.fao.org/3/cb0697ru/cb0697ru.pdf> et <https://www.fao.org/3/cb0698ru/cb0698ru.pdf>.

¹¹ <https://www.fao.org/3/cc3711en/cc3711en.pdf>.

¹² <https://www.fao.org/3/cc3711zh/cc3711zh.pdf>.

¹³ <https://www.fao.org/3/cc3711es/cc3711es.pdf>.

¹⁴ <https://www.fao.org/3/cc3711fr/cc3711fr.pdf>.

¹⁵ Algérie, Argentine, Indonésie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie.

¹⁶ <https://www.apimondia.org>.

¹⁷ Botswana, Lesotho, Philippines, Thaïlande et Viet Nam.

¹⁸ CGRFA-19/23/10.2/Inf.2.

¹⁹ CGRFA-16/17/Report Rev.1, paragraphe 46.

²⁰ CGRFA-17/19/Report, paragraphe 89.

²¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 78.

leur diversité génétique. Malgré cela, les données dont on dispose actuellement et leur couverture géographique ne sont pas encore suffisantes pour permettre l'élaboration de politiques et de stratégies régionales ou internationales visant à maintenir la diversité génétique des abeilles domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture.

11. Après consultation de spécialistes internes et externes, la FAO a élaboré un document proposant l'élargissement du champ d'application de l'indicateur 2.5.1.b des objectifs de développement durable (ODD), afin d'inclure toutes les races enregistrées dans le système DAD-IS. Le document a été officiellement approuvé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable²². Le système DAD-IS a été modifié pour permettre de rendre compte de l'indicateur 2.5.1.b des ODD pour toutes les races enregistrées dans le système (fonction disponible en ligne depuis décembre 2022). À sa 12^e session, le Groupe de travail a encouragé la FAO à étudier la possibilité d'adopter la même approche pour l'indicateur 2.5.2 des ODD²³.

12. Comme demandé par la Commission, la FAO, en coopération avec l'Université des ressources naturelles et des sciences de la vie de Vienne, en Autriche (BOKU), a réuni en 2022 un groupe d'experts issus de plusieurs régions du monde, afin de réfléchir à une étude de faisabilité sur la disponibilité des données génomiques, généalogiques et/ou démographiques sur les races, l'accès à ces données et leur utilisation optimale. Les conclusions de la réunion d'experts sont présentées dans le document intitulé *Methods for estimation of within-population genetic variation*²⁴ (Méthodes d'estimation de la variation génétique au sein d'une population). Le groupe d'experts a proposé d'utiliser le paramètre «effectif réel de la population» comme indicateur de la variation génétique au sein de la population. Le Groupe de travail a recommandé que la FAO continue à étudier, à élaborer et à affiner des indicateurs de la diversité génétique au sein des populations du point de vue génomique, généalogique et/ou démographique, à réfléchir à l'impact que pourrait avoir l'association de ces indicateurs et des données de recensement actuelles sur la classification des risques, et à proposer des champs de données connexes à intégrer dans le système DAD-IS, pour examen par le Groupe de travail, à sa prochaine session.

13. Comme demandé par la Commission, le Groupe de travail, à sa 12^e session, a examiné la possibilité d'utiliser l'indicateur 2.4.1 des ODD comme un outil supplémentaire pour évaluer la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Le Groupe de travail a toutefois indiqué que les pays étaient confrontés à de grandes difficultés en ce qui concerne la collecte de données pour l'indicateur 2.4.1 des ODD. À ce jour, aucune donnée n'a été publiée au niveau des pays sur cet indicateur. Un premier ensemble limité de données par pays devrait être publié au cours du premier semestre de 2023. Le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable est convenu en mars 2022 d'inclure la définition de «race adaptée localement» dans la description des métadonnées de l'indicateur 2.4.1 des ODD, afin de garantir la cohérence des termes²⁵. Des débats sont en cours sur les moyens de recueillir des informations sur les races dans le cadre d'enquêtes sur les exploitations agricoles, en tenant compte de l'expertise nécessaire pour identifier une race sur le terrain. La décision d'utiliser la définition de «race adaptée localement» pour rendre compte de l'indicateur 2.4.1 des ODD fait ressortir la nécessité pour les pays de classer les populations des races nationales en fonction de leur niveau d'adaptation et de saisir ces informations dans le système DAD-IS.

14. Le risque d'extinction augmente de manière exponentielle lorsque les effectifs des populations diminuent. Afin de donner suite à la demande de la Commission²⁶, le Groupe de travail a étudié les raisons justifiant les seuils à partir desquels les populations sont considérées comme étant menacées d'extinction. Il a indiqué que les arguments qui sous-tendent les seuils à partir desquels les populations sont considérées comme étant menacées d'extinction sont fondés sur des connaissances spécialisées

²² <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

²³ CGRFA-19/23/10.1, paragraphe 18.

²⁴ CGRFA-19/23/10.2/Inf.4.

²⁵ <https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-02-04-01.pdf>.

²⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 77.

plutôt que sur des preuves expérimentales et que les méthodes fondées sur l'expertise constituent l'approche la plus couramment utilisée pour établir des seuils aux fins de la gestion de la conservation.

Autres activités en matière de caractérisation, d'inventaire et de surveillance

15. Comme demandé par la Commission, à sa 18^e session ordinaire²⁷, le document *Genomic characterization of animal genetic resources – Practical guide* (Guide pratique sur la caractérisation génomique des ressources zoogénétiques) a été publié en ligne dans le cadre de la collection de directives de la FAO sur la production et la santé animales²⁸. Pour des raisons environnementales et financières, il ne sera pas imprimé. La Commission a également prié la FAO d'organiser des ateliers pour faire œuvre de sensibilisation et soutenir les réseaux régionaux et sous-régionaux²⁹. En décembre 2022, la FAO a organisé un webinaire qui a permis de donner un aperçu du guide sur la caractérisation génomique. D'autres webinaraires sur des sujets spécifiques sont prévus en 2023.

16. La FAO, y compris le Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (CJN) de Vienne, a poursuivi ses activités dans le cadre de ses programmes de coopération technique et avec le concours de divers partenaires, en vue d'aider les pays dans les domaines de la caractérisation, de l'inventaire et de la surveillance des ressources zoogénétiques, de la normalisation des méthodes nécessaires à la réalisation de ces tâches ainsi que de la diffusion des résultats et des informations y afférentes. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, la FAO et l'AIEA ont apporté un soutien technique ou financier à des projets menés dans sept pays³⁰ qui comprenaient des activités liées à la caractérisation, à l'inventaire et à la surveillance des ressources zoogénétiques. On trouvera des informations plus précises sur ces projets dans le rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques (*Summary progress report on the implementation of the Global Plan of Action for Animal Genetic Resources*³¹).

B. Domaine prioritaire 2. Utilisation durable et mise en valeur

17. La FAO a continué de prêter une assistance technique concernant l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources zoogénétiques, aussi bien directement que par l'intermédiaire d'une coopération avec d'autres organisations. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, 49 pays ont reçu une assistance dans le cadre de 41 projets financés au titre de la coopération technique ou par des fonds extrabudgétaires. Ces projets étaient administrés soit par la FAO (22 projets, 24 pays)³² soit par le CJN (21 projets, 28 pays)³³. Ils portaient sur diverses questions jugées prioritaires par les pays respectifs, notamment les systèmes de production agroécologiques, l'aviculture familiale, l'apiculture, le développement de l'élevage, le renforcement des filières, l'amélioration génétique, l'utilisation de l'insémination artificielle et d'autres technologies de reproduction, et l'identification et la traçabilité des animaux.

18. La FAO a poursuivi ses travaux à l'appui des éleveurs pastoraux et des autres petits éleveurs, qui veillent sur une large part des ressources zoogénétiques du monde. Les activités concernaient principalement la région du Sahel³⁴ et consistaient notamment à aider à mettre en place, à l'échelle nationale, régionale et locale, des comités sur la transhumance chargés d'éclairer l'élaboration de politiques dans les différents pays. La FAO a également continué d'assurer le fonctionnement de la Plateforme des connaissances pastorales³⁵. Ces activités ont été financées au moyen de fonds

²⁷ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 74.

²⁸ Ajmone-Marsan, P., Boettcher, P. J., Colli, L., Ginja, C., Kantanen J., et Lenstra, J. A. (sous la direction de). 2023. *Genomic characterization of animal genetic resources – Practical guide*. Directives FAO: Production et santé animales, n° 32. Rome. <https://doi.org/10.4060/cc3079en>.

²⁹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 74.

³⁰ Bahreïn, Burkina Faso, Cameroun, Iran (République islamique d'), Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée et Paraguay.

³¹ CGRFA-19/23/10.2/Inf.1, tableaux 4 et 5.

³² Ibid, tableau 4.

³³ Ibid, tableau 4.

³⁴ Mali, Mauritanie, Niger et Sénégal.

³⁵ <https://www.fao.org/pastoralist-knowledge-hub/fr/>.

extrabudgétaires provenant du Gouvernement espagnol ainsi que de fonds du Programme ordinaire de la FAO.

19. La FAO a également entrepris diverses activités visant à améliorer l'utilisation durable et la mise en valeur des ressources génétiques des abeilles domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture. En collaboration avec l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale del Lazio e della Toscana M. Aleandri (IZSLT), Apimondia et l'Académie chinoise des sciences agricoles, la FAO a parachevé les directives intitulées *Good beekeeping practices for sustainable apiculture*³⁶ (Des pratiques apicoles vertueuses pour une apiculture durable) et *Visual manual on good beekeeping practices for small-scale beekeepers in Africa* (Manuel illustré sur les pratiques apicoles vertueuses à l'intention des petits apiculteurs en Afrique)³⁷, qui contiennent des sections sur la sélection et la génétique.

C. Domaine prioritaire 3. Conservation

20. Comme demandé par la Commission, à sa 18^e session ordinaire³⁸, le document *Innovations in cryoconservation of animal genetic resources – Practical guide* (Guide pratique sur les innovations en matière de cryoconservation des ressources zoogénétiques) a été publié au format électronique³⁹. La Commission a également prié la FAO d'organiser des ateliers pour faire connaître le guide pratique et son contenu⁴⁰. En outre, elle a appelé les pays à mettre plus particulièrement l'accent sur la conservation des ressources zoogénétiques par des méthodes *in vivo* ou *in vitro*, selon qu'il convient, et a demandé à la FAO de prêter un appui technique et stratégique complémentaire⁴¹. Pour donner suite à ces demandes, la FAO a collaboré avec le Centre nordique de ressources génétiques (NordGen) et coorganisé une série de 12 webinaires en 2022 et début 2023 afin de diffuser les informations contenues dans le guide pratique et de renforcer les capacités en matière de banques de ressources zoogénétiques. Un enregistrement des webinaires et des fichiers au format PDF de toutes les présentations ont été mis à disposition sur les sites web de la FAO⁴² et de NordGen⁴³.

D. Domaine prioritaire 4. Politiques, institutions et renforcement des capacités

21. La FAO a continué d'aider les pays et organismes régionaux qui en faisaient la demande à mettre en place leurs politiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques et, en particulier, à élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux dans ce domaine, ainsi que des lois et des réglementations nationales. Elle a participé au processus d'examen de la publication *Genetic Resources Strategy for Europe*⁴⁴ (Stratégie relative aux ressources génétiques pour l'Europe), qui a été élaborée par les points focaux régionaux européens pour les ressources génétiques animales, végétales et forestières dans le cadre du projet GenRes Bridge⁴⁵, parrainé par l'Union européenne.

22. Afin de donner suite à une demande formulée par la Commission, à sa 18^e session ordinaire, qui souhaitait que la FAO continue de soutenir les réseaux régionaux et sous-régionaux⁴⁶, l'Organisation a continué à collaborer avec les points focaux régionaux pour l'Europe et pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Pendant la période considérée, elle a organisé ou contribué à

³⁶ FAO, IZSLT, Apimondia et Académie chinoise des sciences agricoles. 2021. *Good beekeeping practices for sustainable apiculture*. Directives FAO: Production et santé animales, n° 25. Rome.

<https://doi.org/10.4060/cb5353en>.

³⁷ FAO, Apimondia, IZSLT. 2021. *Visual manual on good beekeeping practices for small-scale beekeepers in Africa*. TECA – Technologies et pratiques pour les petits producteurs agricoles, 2. Rome.

<https://doi.org/10.4060/cb4576fr>.

³⁸ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 74.

³⁹ Boes, J., Boettcher, P., et Honkatukia, M. (sous la direction de). 2023. *Innovations in cryoconservation of animal genetic resources – Practical guide*. Directives FAO: Production et santé animales, n° 33. Rome.

<https://doi.org/10.4060/cc3078en>.

⁴⁰ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 74.

⁴¹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 70.

⁴² <https://www.fao.org/animal-genetics/events/intergovernmental-technical-working-group-on-angr/webinars/en/>.

⁴³ <https://www.nordgen.org/en/cryo-conservation-webinars/>.

⁴⁴ <http://www.genresbridge.eu/fileadmin/templates/Genres/Uploads/Documents/GRS4E.pdf>.

⁴⁵ <http://www.genresbridge.eu>.

⁴⁶ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 74.

organiser 12 réunions et ateliers à l'intention des coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques⁴⁷.

23. La FAO et ses partenaires ont apporté leur concours à l'élaboration et/ou à la mise en œuvre de trois projets mondiaux et de 47 projets régionaux ou nationaux, auxquels 91 pays ont pris part⁴⁸. Ils ont organisé 20 manifestations de renforcement des capacités à l'échelle nationale, régionale et mondiale⁴⁹, dont la plupart se sont tenues en ligne en raison de la pandémie. Des fonctionnaires de la FAO ont siégé aux conseils consultatifs ou fait partie des groupes de parties prenantes de plusieurs projets de recherche coopératifs internationaux. Pendant la période considérée, le personnel de la FAO a mis au point plus de 20 publications portant sur les ressources zoogénétiques, y compris des documents, des articles scientifiques et des chapitres d'ouvrages⁵⁰. Des fonctionnaires de la FAO siègent également au comité de rédaction de *Genetic Resources*⁵¹, une revue scientifique en accès libre publiée dans le cadre du projet GenRes Bridge.

24. La FAO a collaboré avec la Fédération européenne de zootechnie et le point focal régional européen chargé des ressources zoogénétiques, afin d'organiser des réunions spéciales sur les ressources zoogénétiques lors des sessions annuelles de la Fédération. La FAO a également participé à une séance de renforcement des capacités du point focal régional européen (organisée au titre du projet GenRes Bridge) et à des initiatives ponctuelles du point focal relatives aux races transfrontières et à l'amélioration de l'interopérabilité des bases de données utilisées aux fins de la gestion des ressources zoogénétiques. En outre, elle a collaboré avec le Réseau ibéro-américain pour la conservation de la biodiversité des races locales d'animaux domestiques (Red CONBIAND)⁵² pour renforcer les capacités de gestion des ressources zoogénétiques en Amérique latine et dans les Caraïbes.

25. La FAO a contribué à l'organisation du Symposium international AIEA/FAO sur la production et la santé animales durables tenu en 2021, dont le thème était «État des lieux et voie à suivre»⁵³ et qui comprenait plusieurs séances consacrées à la gestion des ressources zoogénétiques. Plus de 3 000 personnes venant de 169 pays se sont inscrites pour participer à la manifestation, à laquelle plus de 600 personnes ont assisté simultanément.

26. La FAO continue d'assurer le fonctionnement du Réseau sur la diversité des animaux domestiques (DAD-Net) et de ses sous-groupes régionaux, qui constituent un espace de dialogue informel pour débattre de questions ayant trait à la gestion des ressources zoogénétiques. En octobre 2022, le réseau DAD-Net comptait près de 3 400 abonnés dans 156 pays. La FAO continue d'accroître sa présence sur les réseaux sociaux dans le but de sensibiliser à l'importance des ressources zoogénétiques. Les contenus publiés comprennent des minitests sur les races d'animaux d'élevage et des informations factuelles sur les ressources zoogénétiques.

27. La première session du Sous-Comité de l'élevage du Comité de l'agriculture s'est déroulée en mars 2022, à distance. Parmi les documents de la session figurait un document d'information intitulé *Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁵⁴, dont le but était de communiquer aux délégués des informations sur les activités de la FAO et de ses membres dans le domaine des ressources zoogénétiques.

E. Collaboration

28. La FAO a continué de renforcer ses relations avec les organisations scientifiques et non gouvernementales, les points focaux régionaux et les réseaux régionaux. Comme décrit tout au long du présent document, la FAO entretient sa compétence technique reconnue dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques en participant à diverses activités scientifiques, notamment en effectuant

⁴⁷ CGRFA-19/23/10.2/Inf.1, tableau 2.

⁴⁸ Ibid, tableaux 4 et 5.

⁴⁹ Ibid, tableau 3.

⁵⁰ Ibid, tableau 6.

⁵¹ <http://www.genresbridge.eu/resources/genetic-resources-journal/>.

⁵² <https://conbiand.site/>.

⁵³ <https://www.iaea.org/events/aphs2021>.

⁵⁴ COAG:LI/2022/INF/8.

des recherches en interne et en contribuant à des projets de recherche-développement, en organisant et en dirigeant des séances lors des conférences scientifiques internationales et en produisant des publications scientifiques.

F. Financement

29. À sa 12^e session ordinaire, la Commission a adopté la *Stratégie de financement pour la mise en application du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques*⁵⁵ (la Stratégie de financement) et a demandé à la FAO de procéder à sa mise en œuvre⁵⁶. Cette stratégie porte sur «toutes les sources connues et potentielles de financement» de la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment l'appui bilatéral et multilatéral, l'appui national, les ressources du Programme ordinaire de la FAO et les contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du Compte fiduciaire établi par la FAO pour financer les projets nationaux et régionaux qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial.

Situation du Compte fiduciaire de la FAO

30. À sa 18^e session ordinaire, la Commission a invité les donateurs à apporter leur concours à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment en apportant leur contribution à la Stratégie de financement. Aucune contribution n'a été versée durant la période intersessions. Par conséquent, aucun appel à propositions n'a été lancé.

Contributions provenant des budgets ordinaires de la FAO et de l'AIEA

31. Pendant la période biennale 2020-2021, les travaux sur les ressources zoogénétiques, notamment la mise en œuvre du Plan d'action mondial, ont contribué à quatre résultantes du Plan à moyen terme de la FAO pour 2018-2021⁵⁷, qui sont principalement associées à l'objectif stratégique 2: «Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables». Pendant la période 2020-2021, les ressources du Programme ordinaire de la FAO consacrées aux activités sur les ressources zoogénétiques se sont élevées à environ 1,7 million d'USD.

32. Pour l'exercice biennal 2022-2023, les travaux sur les ressources zoogénétiques contribueront à chacune des *quatre améliorations* et à neuf domaines prioritaires du Programme figurant dans le *Plan à moyen terme 2022-2025*⁵⁸, ce qui montre bien le caractère multifactoriel des contributions des ressources zoogénétiques à l'alimentation et à l'agriculture. Le domaine prioritaire auquel ces travaux bénéficieront le plus, et de loin, est le suivant: *Amélioration en matière d'environnement 3 – Biodiversité et services écosystémiques à l'appui de l'alimentation et de l'agriculture*. Les autres domaines qui en bénéficieront de façon notable sont les suivants: *Amélioration en matière de production 1 – Innovation verte; Amélioration en matière de production 5 – Agriculture numérique*.

33. Pendant l'exercice biennal 2020-2021, la valeur des projets de coopération technique de la FAO ayant contribué à ces activités était approximativement de 1 million d'USD. La valeur du programme de coopération technique de l'AIEA dans le cadre du CJN était d'environ 2,2 millions d'USD. Le CJN a aussi apporté une contribution d'un montant approximatif de 0,25 million d'USD dans le cadre de ses projets de recherche coordonnée.

Contributions volontaires versées à la FAO

34. La FAO a reçu des fonds de l'Arabie saoudite, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de Bahreïn, des Émirats arabes unis, de l'Espagne, de la Mauritanie, de la Suisse et de la Türkiye (pour un total d'environ 4,6 millions d'USD) pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial au moyen de projets régionaux et nationaux. Pour certains de ces projets, les pays ont fourni une aide financière destinée aux activités menées à l'échelle nationale tandis que la FAO a offert un appui technique. Dans

⁵⁵ CGRFA-12/09/Report, annexe C.

⁵⁶ CGRFA-12/09/Report, paragraphe 43.

⁵⁷ C 2019/3.

⁵⁸ FAO. 2021. *Plan à moyen terme 2022-2025 et Programme de travail et budget 2022-2023 du Directeur général*. Rome. <https://www.fao.org/3/ne576fr/ne576fr.pdf>.

certains cas, l'aide financière comprenait des ressources que les pays avaient reçues de donateurs, à savoir l'Union européenne et le Fonds pour l'environnement mondial. Les fonds mobilisés au titre de ces accords de coopération programmatique ont permis à la FAO d'allouer des fonds à effet catalyseur à des activités particulières menées au titre de chacun des quatre domaines prioritaires du Plan d'action mondial.

Ressources qui ne sont pas sous le contrôle de la FAO

35. Conformément à l'usage, la FAO ne dispose pas d'informations détaillées sur la répartition des ressources qui ne sont pas sous son contrôle. Néanmoins, à sa 18^e session ordinaire, la Commission a demandé à la FAO d'inviter les pays à faire rapport au Groupe de travail et à elle-même, pour examen, sur les projets qui contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action mondial⁵⁹. En 2022, la FAO a donc invité les coordonnateurs nationaux chargés des ressources zoogénétiques à faire rapport sur les projets de leurs pays respectifs ayant trait au Plan d'action mondial. Des réponses ont été reçues de 17 pays⁶⁰. On trouvera des informations concernant 49 projets de pays qui étaient en cours durant la période intersessions dans le rapport intérimaire succinct sur la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques⁶¹. Les pays ayant donné des réponses se situaient à des niveaux de développement économique très différents. De manière générale, les pays à revenu plus élevé ont signalé avoir engagé des dépenses plus importantes pour les projets portant sur les ressources zoogénétiques. Certains pays ont déclaré mener un seul projet relatif à différents aspects des ressources zoogénétiques, tandis que d'autres menaient plusieurs projets dont chacun portait sur une seule espèce et sur des activités spécifiques. La plupart des projets sur lesquels des informations ont été communiquées touchaient le domaine prioritaire 2 (33), suivi par les domaines 3 (16), 1 (12) et 4 (9).

III. INDICATIONS QUE LA COMMISSION EST INVITÉE À DONNER

36. La Commission est invitée à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial. Elle souhaitera peut-être:

- inviter les pays à poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action mondial afin de contribuer à la sécurité alimentaire et au développement rural durable dans le monde ainsi qu'à la réalisation des ODD 2 et 15;
- recommander que la FAO continue d'aider les pays, à leur demande, à mettre en œuvre le Plan d'action mondial, en particulier les pays en développement et ceux dont l'économie est en transition;
- recommander que la Commission et la FAO intensifient les efforts de collecte de fonds, et inviter les donateurs à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial, notamment en alimentant le Compte fiduciaire de l'Organisation;
- inviter les entités techniques et les donateurs à élaborer et mettre en œuvre des projets nationaux consacrés aux ressources zoogénétiques en faisant participer un large éventail de parties prenantes ainsi que les coordonnateurs nationaux chargés de la gestion des ressources zoogénétiques;
- recommander que la FAO appuie les activités de renforcement des capacités, y compris dans des domaines tels que l'identification et l'enregistrement des animaux, l'amélioration génétique, la conservation *ex situ*, l'agroécologie, l'apiculture durable et le développement des chaînes de valeur de l'élevage pour les petits exploitants;
- recommander que la FAO continue de sensibiliser à l'importance des ressources zoogénétiques et au rôle que jouent les éleveurs, les espèces et les races d'animaux d'élevage, ainsi que leurs systèmes de production, dans la fourniture de services écosystémiques et continue d'encourager les parties prenantes concernées à poursuivre l'action qu'elles mènent à cette fin.

⁵⁹ CGRFA-18/21/Report, paragraphe 72.

⁶⁰ Argentine, Brésil, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Finlande, Gabon, Italie, Kenya, Philippines, Pologne, Qatar, Serbie, Togo, Tonga, Uruguay et Yémen.

⁶¹ CGRFA-19/23/10.2/Inf.1, tableau 7.

37. En ce qui concerne le suivi de la diversité des ressources zoogénétiques, la Commission souhaitera peut-être:

- souligner l'importance du système DAD-IS en tant que centre international d'échange pour les ressources zoogénétiques;
- mettre l'accent sur le fait que les pays doivent régulièrement actualiser leurs données nationales dans le DAD-IS, en particulier les données relatives aux classements en fonction du niveau d'adaptation des races et aux abeilles domestiquées aux fins de l'alimentation et de l'agriculture, afin que les décisions concernant la mise en œuvre du Plan d'action mondial et la concrétisation des cibles 2.4 et 2.5 des ODD soient étayées par des données et des informations aussi récentes que possible;
- recommander que la FAO continue de prêter une assistance technique afin de contribuer à tenir le DAD-IS à jour, à le développer et à le rendre encore plus facile d'emploi, notamment à l'aide d'outils qui facilitent la saisie des données et la mise à jour, ainsi que l'enregistrement et la visualisation de la répartition géographique des populations de races au niveau national, et de réfléchir à la possibilité d'ajouter des champs de données, notamment l'identifiant numérique d'objet (DOI) ou les identifiants PubMed, ce qui accroîtrait la visibilité et l'utilisation du DAD-IS;
- recommander que la FAO réfléchisse à de nouveaux moyens peu onéreux de rassembler les données pour l'indicateur 2.4.1 des ODD et encourager l'Organisation à analyser, en collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, la possibilité d'étendre la portée de l'indicateur 2.5.2 des ODD aux races transfrontières;
- recommander que la FAO poursuive l'élaboration et/ou l'affinement de méthodes présentant un faible coût et un bon rapport coût/efficacité en vue d'évaluer les effectifs des populations par race au niveau national, et continue de fournir une assistance technique aux pays en matière d'évaluation des effectifs des populations par race et d'autres données pertinentes permettant d'assurer le suivi de la diversité des races d'animaux d'élevage et des populations d'abeilles domestiques;
- recommander que la FAO réalise une analyse du taux de communication de données sur la performance des races dans le DAD-IS et la présente au Groupe de travail pour qu'il l'examine à sa prochaine session, et que les pays et la FAO continuent à travailler sur l'interopérabilité du DAD-IS avec les systèmes d'information régionaux existants afin d'éviter les chevauchements d'activités;
- recommander que la FAO continue à étudier, à élaborer et à affiner des indicateurs de la diversité génétique au sein des populations du point de vue génomique, généalogique et/ou démographique, à réfléchir à l'impact que pourrait avoir l'association de ces indicateurs et des données de recensement actuelles relatives aux effectifs de populations sur la classification des risques, et à proposer des champs de données connexes à intégrer dans le DAD-IS, pour examen par le Groupe de travail, à sa prochaine session.